

USAGE ET PERMIS

- L'engin doit être utilisé pour des **travaux liés aux activités équestres**. Dans le cas contraire merci de nous le signaler afin de vous faire un devis spécifique.
- Les centres équestres qui sont inscrits au Registre du Commerce ou à la Préfecture sous forme d'association. La dérogation concernant l'obtention du permis de conduire pour un tracteur ne concerne que les agriculteurs en activité. Les personnes autorisées à conduire les tracteurs du club doivent donc posséder le permis.

GARANTIES

- Dommages subis par les tiers
- Vol
- Incendie
- Dommages Tous Accidents
- Bris de Glaces
- Catastrophes Naturelles - Forces de la Nature
- Défense et Recours



A concurrence de la valeur
déclarée Franchise 130 €

COTISATIONS POUR UNE VALEUR INFÉRIEURE OU ÉGALE À 30 000 €

	Garanties	Cotisations	Franchise
Option 1	Responsabilité Civile (mini obligatoire)	70 €	130 €
Option 2	Responsabilité Civile, Vol et Incendie	100 €	130 €
Option 3	Responsabilité Civile, Vol, Incendie et Bris de Glaces	120 €	130 €
Option 4	Tous Risques si valeur < 30 000 €	180 €	130 €

Pour une valeur supérieure à 30 000 euros, merci de nous consulter.

EFFET

Dès réception du coupon avec le règlement correspondant à l'ordre du cabinet Marraud

DEMANDE D'ASSURANCE VANS TRACTES

Souscripteur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Email : Téléphone :

Tracteur ou engin :

Joindre carte grise ou facture ; Marque : Type :

Valeur : Année de mise en circulation : Immatriculation :

Formule de garantie souhaitée :

Option 1 :

Option 2 :

Option 3 :

Options 4